



CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

Madame Marie-Josée BOISSEL-NEY
Présidente
Association de Sauvegarde de l'Environnement
en Brivadois
43100 SAINT-JUST-PRES-BRIOUDE

Le Puy-en-Velay, le 22 FEV. 2011

Le Président

Madame la Présidente,

Ayant été interpellé par plusieurs membres de votre association lors de la réunion organisée par les opposants au projet SITA-SUEZ à Cayres, vendredi 4 février, j'ai eu l'impression de n'avoir pas été compris et je tenais à vous préciser ma position.

Je vous adresse donc, ci-joint, une copie de la lettre que nous envoyons à Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, qui donne la position argumentée, de façon claire, définitive et sans ambiguïté, du Conseil Général et de son président, sur les deux projets privés actuellement déposés sur le territoire de notre département.

Cet argumentaire qui est très technique ne devrait pouvoir que vous satisfaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Affaire suivie par : Gérard ROCHE
Cabinet du Président

Tél : 04 71 07 43 02
Fax : 04 71 07 43 05
Courriel : marline.marlet@cg43.fr

N. réf : GRMM2011

N° dossier : Th20000109 -
D201100249

Gérard Roche

Hôtel du département
1, Place Monseigneur de Galard
CS 20310 - 43009 Le Puy en Velay cedex
tél. 04 71 07 43 43 - fax 04 71 07 43 99
conseilgeneral@cg43.fr



CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire

Chaque jour, avec vous.

COPIE

Madame Nathalie KOSCIUSKO MORIZET
Ministre de l'Écologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement
S/C de Monsieur Jean-Marie DURAND
Directeur Adjoint de Cabinet
246, Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Le Puy-en-Velay, le **4 FEV. 2011**

Madame la Ministre,

Le Président

Je tiens à vous remercier, au nom de la délégation de la Haute-Loire que vous avez reçue le 12 Janvier dernier. Comme annoncé, je me permets de vous transmettre les éléments qui suivent et qui prouvent que le département de la Haute-Loire n'a pas démenti dans sa gestion des déchets.

Aujourd'hui, le territoire alligérien peut être découpé en quatre secteurs dont la construction s'inscrit dans l'histoire de la structuration de l'organisation intercommunale. Je rappellerai en préalable que le département de la Haute-Loire, qui comptabilise 221 834 habitants en 2008 pour une superficie de 4 977 km² (soit 44 habitants par km²), ne se trouve pas dans les conditions techniques et économiques identiques à d'autres départements dans les choix de filières qui s'offrent à lui.

Les tonnages évoqués ci-dessous correspondent aux OMR et refus de tri produits par les collectivités et qui peuvent être dirigés vers le stockage soit un total de 74 700 T.

Secteur OUEST — 12500 T - 17% du gisement

Ce secteur correspond au SICTOM Issoire-Brioude (92 130 habitants dont 43% Haute-Loire, 57% Puy-de-Dôme), créé en 1974. De 1974 à 2003, la Haute-Loire a accueilli les déchets du SICTOM Issoire-Brioude (y compris donc des déchets du Puy-de-Dôme) à la décharge de Vergongheon en Haute-Loire, dans le puits minier, dit de *La Taupe*. Cette dernière a dû fermer, faute de pouvoir viabiliser les travaux de remise aux normes nécessaires dans des conditions techniques et économiques acceptables (tonnage 2003 autorisé : 36000 T — ancien contexte minier défavorable). Par ailleurs, suite à l'élaboration des PEDMA, le SICTOM Issoire-Brioude a adhéré en 1997 au VALTOM, syndicat départemental en charge de mettre en œuvre le PEDMA du Puy-de-Dôme qui projette la mise en service d'un pôle "déchets" à Clermont-Ferrand (le pôle comprend un incinérateur dont la

Affaire suivie par : Gérard ROCHE
Cabinet du Président

Tél : 04 71 07 43 02
Fax : 04 71 07 43 05
Courriel : marlene.martel@cq43.fr

N. réf. : GRVD

N° dossier : Th200900108 -
D201100153

Hôtel du département
1, Place Monseigneur de Galard
CS 20310 - 43009 Le Puy en Velay cedex
Tél 04.71.07.43.43 - fax 04.71.07.43.99
conseilgeneral@cq43.fr

www.cq43.fr

construction est en cours, en dépit de vives oppositions qui expliquent le retard pris dans sa réalisation). Le Préfet de Région, Patrick Stefanini, a rappelé récemment que cet incinérateur avait besoin des déchets du Sictom Issoire-Brioude pour alimenter un réseau de chaleur en continu.

Secteur SUD — 1700 T - 2% du gisement

Ce secteur correspond à la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles qui regroupe des communes anciennement adhérentes et/ou clientes du SICTOM des Hauts-Plateaux, créé en 1980. Ce SICTOM rassemble actuellement 38 communes altiligériennes (5 350 habitants - 45%), lozériennes et ardéchoises (6 466 habitants - 55%). De 1980 à 2003, la Haute-Loire a accueilli les déchets du SICTOM des Hauts-Plateaux à la décharge de Saint-Paul-de-Tartas en Haute-Loire, sachant qu'elle a pu provisoirement accepter, à titre de "dépannage", les déchets de 76 communes de Lozère, dont ceux de la ville de Mende et du Gard. La décharge de Saint-Paul-de-Tartas a également dû fermer, toujours faute de pouvoir viabiliser les travaux de remise aux normes nécessaires dans des conditions techniques et économiques acceptables (tonnage 2003 autorisé : 8000 T). En 2005, la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles a adhéré, via le SICTOM des Hauts-Plateaux, au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement (SDEE) de la Lozère en charge de mettre en œuvre le PEDMA de la Lozère avec la mise en service d'un pôle "déchets" à Mende.

Secteur EST — 31000 T - 41% du gisement

Ce secteur regroupe quatre intercommunalités (Communauté de Communes des Sucs, SICTOM entre Monts et Vallées, SICTOM Velay-Pilat, SYMPTTOM de Monistrol) dotées aujourd'hui de trois installations de Stockage de Déchets Non dangereux (ISDND) conformes aux normes de l'arrêté du 09/09/97 modifié, respectivement autorisées pour 8000, 15000 et 23000 T jusqu'en 2016, 2060 et 2026. Le SICTOM entre Monts et Vallées traite les déchets de 7 communes ardéchoises (15% des apports). Le SICTOM Velay-Pilat traite les déchets de 16 communes ligériennes (43% des apports). Outre les déchets de son territoire, le SYMPTTOM traite les déchets de la Communauté de Communes des Sucs. Il accepte actuellement 10000 T de déchets du secteur CENTRE, dans le cadre d'un marché public de trois ans (voir ci-dessous).

Secteur CENTRE — 29500 T - 40% du gisement

Ce secteur, correspondant au SYVETOM (SYndicat mixte du Velay pour le Traitement des Ordures Ménagères) regroupe depuis 2005 quatre intercommunalités : Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (décharge fermée en 1994), Communauté de Communes du Pays de Saugues (décharge fermée en 2009), SICTOM Emblavez-Meygal (décharge fermée en 2007), SICTOM Monts du Forez (décharge fermée en 2007). Ces

Hôtel du département
1, Place Monseigneur de Galard
CS 20310 - 43009 Le Puy en Velay cedex
tél. 04.71.07.43.43 - fax 04.71.07.43.99
conseilgeneral@cp43.fr

décharges ont fermé suite à leur évaluation selon la méthodologie de l'ADEME qui a démontré l'absence de perspectives de maintien dans des conditions techniques et économiques acceptables. Les intercommunalités concernées viennent de constituer un groupement de commande pour la passation d'un marché visant à recycler au moins 40% des ordures ménagères résiduelles. L'attributaire du marché devrait être désigné dans le cadre d'un dialogue compétitif en avril 2011. Dans l'attente, les déchets de la Communauté de Communes du Pays de Saugues suivent le trajet des déchets du SICTOM Issoire-Brioude. Les déchets de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay sont traités à Bayet (Allier). Les déchets des SICTOM Emblavez-Meygal et Monts du Forez sont traités en Haute-Loire par le SYMPTTOM de Monistrol.

Les coopérations intercommunales développées attestent de la volonté de rechercher des solutions de proximité : Pour 57% des gisements qui le concernent en matière de planification, le Département de Haute-Loire présente des filières de traitement internes ou en lien avec les départements limitrophes.

Pour les 43% restant sur le secteur Centre, les solutions actuelles trouvées pour la Communauté de communes de Saugues d'une part et les secteurs du SICTOM Emblavez-Meygal plus le SICTOM des Monts du Forez d'autre part, pourront se pérenniser.

Pour les déchets de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, avec le tri sélectif et un recyclage d'au moins 40 % des déchets résiduels, la masse des déchets ultimes peut raisonnablement être évaluée à moins de 12000 T. Après l'attribution du marché actuellement en cours, une solution pour ces 12000 T de déchets ultimes pourra être trouvée. (A titre d'exemple, l'entreprise Moulin, gestionnaire du centre de traitement du SYMPTTOM de Monistrol-sur-Loire, déclare avoir besoin de 14000 T supplémentaires par an pour rentabiliser son dispositif de méthanisation.

En conclusion :

A – En ce qui concerne le projet de SITA-SUEZ à Cayres-Sèneujols :

La population, tous les élus, les responsables locaux du département de la Haute-Loire, se sont unanimement et fortement opposés à ce projet :

- Ce projet n'est pas nécessaire pour traiter les ordures ménagères du département de la Haute-Loire.

- En conséquence, ce centre, dimensionné à 40000 T, recevrait exclusivement des déchets provenant de territoires extérieurs au département de la Haute-Loire.

- Le site d'implantation, à proximité de la commune de Cayres, se trouve au cœur d'un lieu touristique et environnemental majeur, autour du lac du Bouchet, un lac de cratère qui accueille actuellement 250 000 visiteurs par an. En ce lieu est prévu un important projet d'aménagement inscrit dans une stratégie de développement du

département de la Haute-Loire, visant à créer pour notre territoire une image attractive d'un espace de loisirs et de ressourcement dans un cadre environnemental et patrimonial particulièrement conservé. Par ailleurs, le Lac du Bouchet se situe dans le périmètre du projet de Parc Naturel Régional des Gorges de l'Ailier Margende dont l'association de préfiguration vient d'être créée récemment.

- Ce site, en contrebas de la chaîne du Devès (1 400 mètres d'altitude), est le château d'eau du bassin du Puy-en-Velay qui dessert 60 000 habitants. On est là dans un sol basaltique particulièrement perméable. Même si les techniques actuelles permettent d'envisager une imperméabilisation efficace, le principe de précaution nous fait déclarer ce site comme étant à haut risque.

- Enfin, le projet SITA-SUEZ se trouve en plein cœur de la zone AOP de la lentille verte du Puy-en-Velay.

- Sans avoir l'outrecuidance de donner un avis technique qui dépasse nos compétences, nous nous permettons toutefois de dire que le projet présenté est loin d'être à la hauteur des propositions techniques et environnementales que l'on peut envisager actuellement.

Sur ce projet SITA-SUEZ à Cayres, unanimement nous vous demandons, Madame la Ministre, de faire pression sur la société SITA-SUEZ pour qu'elle retire son projet rejeté par nous tous.

B – En ce qui concerne le projet PIZZORNO à Saint Beauzire dans le secteur Ouest :

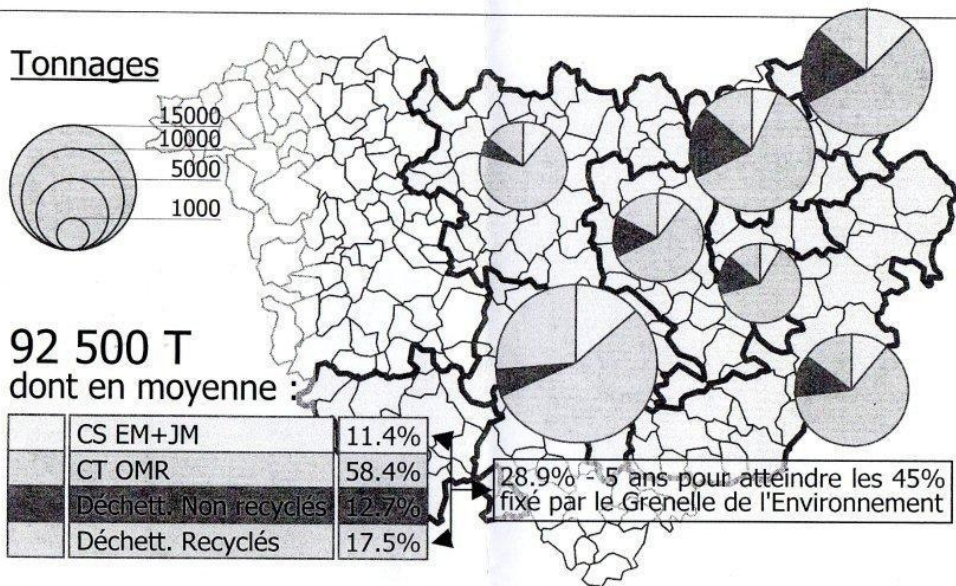
- Le VALTOM a lancé son projet d'incinérateur dans le Puy-de-Dôme, projet qui, après avoir été contesté, est dans une situation administrative et juridique qui permet sa réalisation. Dans ces conditions, le projet PIZZORNO n'est pas d'actualité.

- Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, la situation venait à changer, le projet PIZZORNO, avec un tonnage prévu de 80000 T/année, est très largement surdimensionné par rapport au volume résiduel des déchets ménagers de la population du secteur brivadois de la Haute-Loire.

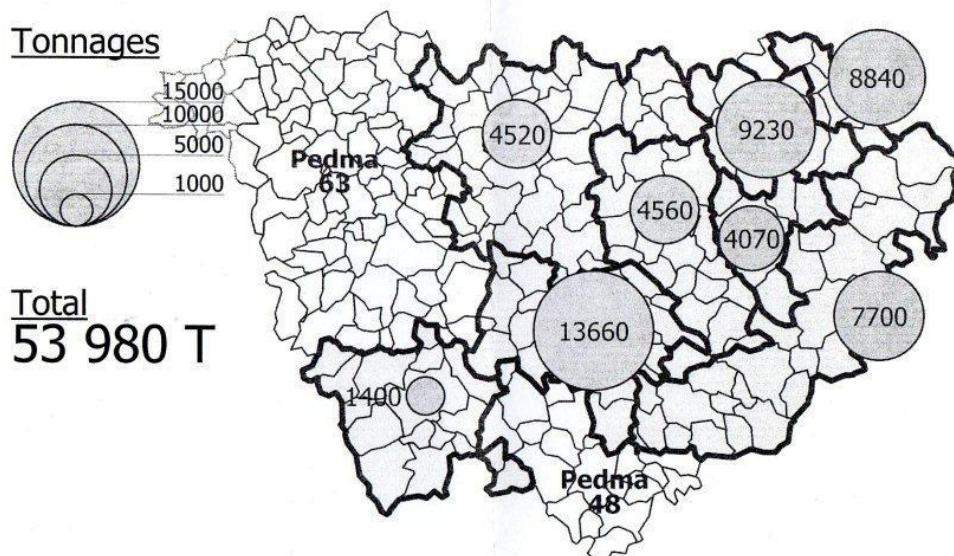
Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Gérard Roche

Bilan DMA relevant du Service Public



Collecte OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)



Organisation du traitement

